



OUVERTURE D'UNE 7^E CLASSE À L'ÉCOLE

P/04



HISTOIRE DE FLEURS :
UNE NOUVELLE
COMMERÇANTE
P/02



RÉNOVATION
À LA CANTINE
SCOLAIRE
P/03



LA BICYCLETTE
POUR DE BELLES
BALADES
P/12

Édito



INFOS MAIRIE /

Tél. : 02.48.26.84.01

Fax : 02.48.26.05.80

mairie.marmagne@wanadoo.fr

www.marmagne.fr

Appli : Ki&Ki

Élu de permanence
seulement du samedi matin
au dimanche soir :
06.67.98.65.48

Ouverture le lundi :

8h00-11h30/13h30-17h00

Les mardi, jeudi et vendredi :

8h00-12h00/13h30-17h00

Le mercredi :

8h00-13h00

Le samedi :

8h30-11h30

Chères Marmagnaises, Chers Marmagnais,

Ce nouvel éditorial s'inscrit encore dans l'inquiétude face à cette pandémie de la Covid 19, invisible mais présente.

Restons dans la vigilance et poursuivons nos efforts dans le respect des gestes barrières. Le port du masque, bien que pénible, est devenu obligatoire pour de nombreux lieux de vie.

Nos grandes manifestations, images fortes de notre village, ont été mises en sommeil.

Notre été ensoleillé et aussi temps de vacances pour nombre d'entre nous a permis de retrouver famille et amis.

Pour notre commune, la période estivale reste le moment des travaux en des lieux généralement très occupés. La cantine de notre école a bénéficié d'un rajeunissement nécessaire (peinture et carrelage de la cuisine, installation de nouveaux lavabos dans la salle de restauration. La pose de rideaux extérieurs pour protéger nos écoliers de l'ardeur du soleil reste à réaliser). Avec la création d'une nouvelle classe (GS) pour cette rentrée 2020-2021, notre école s'inscrit dans une dynamique de jeunesse porteuse d'espoir pour notre commune.

Le futur aménagement de la place de la gare se réfléchit et se prépare. Après un relevé topographique de l'entreprise Neuilly de Marmagne, la commission travaux se penche avec passion sur les différents scénarios envisageables pour ce site.

Les autres commissions se concertent, imaginent, organisent la meilleure manière de gérer et d'améliorer la vie des habitants (es) de notre village dans cette proximité d'un quotidien où la simplicité de la relation reste fondamentale.

Bien à vous.

B Dupérat

Histoire de fleurs

Je suis Corinne, votre nouvelle fleuriste « Histoire de fleurs » 9 rue de la gare qui a ouvert ses portes depuis le samedi 5 septembre. Je suis très heureuse de pouvoir vous accueillir les :

Mardi : 9h30-12h15 et 15h30 -19h

Mercredi : 9h30 - 13h

Jeudi : 9h30-12h15 et 15h30-19h

Vendredi et samedi : 9h30-19h30
(journée continue)

Dimanche : 9h30-12h30

Merci à vous tous pour votre accueil dans cette jolie commune.



À vos agendas

NOVEMBRE

Mercredi 11 novembre

Cérémonie du 11 Novembre

DÉCEMBRE

Vendredi 11, après-midi,

et **samedi 12 décembre**, journée
Marché de Noël de Marmagne en fête
à la salle des fêtes et place de l'église

UN PROJET NAISSANT POUR LA PLACE DE LA GARE



La commission travaux a commencé à réfléchir à un projet pour embellir le terrain situé à la gare. Un relevé topographique a été réalisé par le cabinet Neuilly.

AU STADE DE FOOT



Des devis sont en cours pour effectuer une nouvelle clôture de l'enceinte en remplacement de l'ancienne pour sécuriser les lieux.

RÉNOVATION DE LA CANTINE DU RESTAURANT SCOLAIRE

La cuisine de la cantine de l'école et la salle de restauration scolaire se sont offert, pendant l'été, une cure de jouvence avec la rénovation des peintures et le renouvellement du carrelage mural pour encore mieux servir nos chers enfants y déjeunant le midi. Dans le cadre de la crise sanitaire, les nouveaux lavabos installés dans la salle de restauration pour se laver les mains avant le repas ont été pourvus de lave-mains automatiques.



ENQUÊTE DE L'INSEE

L'Insee réalise, du **28 septembre au 3 décembre 2020**, l'enquête « Histoire de vie et Patrimoine » auprès d'un échantillon de 15 820 logements dans toute la France (hors Mayotte). Cette enquête constitue la seule référence permettant de décrire intégralement et de façon détaillée le patrimoine

des ménages en France. Si votre logement a été retenu, un enquêteur de l'institut, muni d'une carte officielle l'accréditant, se présentera chez vous pour vous interroger. L'entretien durera entre 1h et 1h30 environ. Les réponses seront strictement anonymes et confidentielles. Elles servent uniquement à établir des statistiques, la loi interdisant tout usage à des fins de contrôle fiscal.

ACTIFS FINANCIERS, BIENS IMMOBILIERS ET PROFESSIONNELS, PARCOURS DE VIE... UNE ENQUÊTE À LARGE SPECTRE

L'enquête a trois objectifs principaux :

- observer et décrire le patrimoine des ménages ;
- fournir des éléments explicatifs sur la formation et la transmission du patrimoine, en montrant comment il a été constitué (héritage, donations,

parcours de vie...) ;

- mesurer les inégalités de patrimoine entre les ménages.

L'entretien doit donc permettre de décrire les biens financiers, immobiliers, professionnels, ainsi que l'endettement et d'en connaître les évolutions.

Il aborde aussi d'autres sujets comme la situation familiale, l'activité professionnelle, l'éducation, les dépenses, etc.

Service Enfance



UNE RENTRÉE SOUS SURVEILLANCE !

Une équipe partiellement renouvelée va inaugurer une rentrée scolaire 2020/2021 très spéciale.

La Covid 19 est toujours présente, aussi l'école, en partenariat avec la mairie, a décidé d'appliquer globalement le même plan de reprise que fin juin.

La prudence est toujours de mise ! On peut malgré tout signaler un petit coin de ciel bleu dans cette atmosphère morose à savoir l'ouverture d'une septième classe.

Nous souhaitons à notre équipe enseignante de trouver le bon équilibre pour l'épanouissement de tous.



L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Voici de gauche à droite : **Aline Lauverjat** CE2/CM1, **Karine Barbier** CM1/CM2, **Hugues Lebret** CP, **Mathilde Audebert** GS, **Julie Visser** Brigade rattachée à l'école, **Valérie Méda** MS, **Nathalie Thuizat** PS, **Florian Desjardin** ZIL, **Cécile Dupeux** CE1/CE2 et **Stéphanie Chamignon**, décharge de la directrice le vendredi.



CHANGEMENT DE DIRECTION À LA MICRO CRÈCHE LES PETITS MARMIGNONS !

Nous souhaitons la bienvenue à Frédérique Morillon, infirmière diplômée d'Etat. Après quelques années aux urgences de l'hôpital de Bourges, Frédérique a travaillé 1 an à la crèche Petit Bonum. C'est avec beaucoup de plaisir et de motivation qu'elle prend le poste de directrice à la micro-crèche. Elle est arrivée le 24 août et a tout de suite été acceptée par les enfants et le reste de l'équipe qui lui ont réservé un très bon accueil.



DES MESURES SANITAIRES POUR LA CANTINE

Bien que les règles de distanciation se soient assouplies, l'équipe municipale maintient une certaine rigueur pour le repas des enfants.

En voici quelques exemples :

- un service en deux fois permet le maintien des distanciations par classe ;
- la désignation d'un enfant chaque jour pour le service de l'eau et du pain limite le nombre de contacts ;
- Les enfants resteront à la même table pendant une période de 6 semaines environ correspondant aux périodes de fréquence des vacances scolaires ;
- Les surveillants de récréation utilisent les zones déterminées par nos enseignants pour leur propre récréation.



A cela s'ajoute, bien entendu, le respect des règles de base qui sont : le lavage des mains, l'aération fréquente des locaux, la désinfection des tables et des points de contact... Espérons que ces dispositions ne seront plus que de mauvais souvenirs dans quelques mois.

L'ÉTÉ À L'ACCUEIL

22 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs en juillet et en août. Des activités ont été organisées par petits groupes sur différents thèmes.

La 1^{ère} semaine, les enfants sont revenus sur les événements de l'année (poisson d'avril, fête de la musique, Halloween, Saint Valentin...). Ils ont ainsi pu fabriquer des poissons ou des instruments de musique... Le thème de la 2^{ème} semaine était « les marionnettes sous toutes ses formes », ce qui a permis de confectionner diverses formes de marionnettes telles que celles à doigts, à tige, en cône). Sur le thème « jour et nuit » de la 3^{ème} semaine, ils se sont attardés sur le soleil, la lune et les étoiles. Lors de la 4^{ème} semaine qui traitait du « chaud et du froid » les enfants ont créé des pingouins en bouteille, des cornets de glace ou encore des colliers des tropiques. Enfin, durant la 5^{ème}

semaine, ils ont réalisé des mobiles de la jungle, des petites mains et des animaux suspendus afin de décorer le centre de loisirs. La crise sanitaire n'a cette année permis qu'une seule sortie au bord du canal pour deux séances d'initiation à la pêche encadrée par l'association « La Tanche ». Pour résumer, malgré les conditions de la crise, nous nous sommes éclatés comme des petits fous.



DATES D'OUVERTURE 2020-2021 DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Vacances de la Toussaint : du 19 au 23 octobre ;
Vacances de Noël : du 21 au 24 décembre ;
Vacances d'hiver : du 22 au 26 février ;
Vacances de printemps : du 26 au 30 avril ;
Vacances de juillet : du mercredi 7 au 30 juillet ;
Vacances d'août : en attente de la date de rentrée de septembre 2021.

Vie Associative

UNE NOUVELLE PRÉSIDENTE POUR LE CLUB D'ESCRIME

Depuis le 26 juin, l'Escrime Club de Saint Doulchard a élu sa troisième présidente. Après Véronique Doléans, fondatrice du club en 1998, Eric Lamouroux depuis huit ans, c'est à Laura Pellacoeur qu'a été confiée la mission de présider aux destinées de ce club de plus de cent licenciés.



Outre la confiance de l'assemblée qui l'a élue à l'unanimité, la nouvelle présidente dispose de nombreux atouts. Originaire de Marmagne, elle connaît bien le club dolchardien puisqu'elle y tire depuis ses 9 ans. Escrimeuse accomplie et

maintes fois récompensée, éducatrice confirmée aux côtés des maîtres d'armes Marianne Jacquelin et Véronique Doléans, elle a l'habitude de relever des défis. Nul doute que Laura est armée pour relever celui-ci et le mener à bien.

Laura Pellacoeur au sortir de son élection, entourée du comité directeur et en présence de Richard Boudet, maire de Saint-Doulchard et son adjoint M. Martins, chargé des sports.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ESMBB (FOOT)

BILAN SPORTIF

- **U6/U7** : 15 licenciés pour la saison 2019/2020. Aucun problème sur la gestion des entraînements et des plateaux. Quelques difficultés pour obtenir la réponse aux convocations de certains enfants. Merci à tous les parents pour leur présence au quotidien.
- **U8/U9** : 21 licenciés pour la saison 2019/2020 ce qui est très satisfaisant. Bonne gestion sur la saison avec des enfants très concernés.
- **U10/U11** : 13 licenciés pour la saison 2019/2020, très bon groupe d'enfants avec des difficultés sur le plan technique mais saison satisfaisante sur l'investissement des enfants. Bonne progression pour certains.
- **Seniors** : fin du championnat de troisième division poule A en milieu de tableau avec un effectif plus conséquent que l'année précédente, ce qui a facilité la gestion tout au long de l'année. Cependant l'investissement reste insuffisant sur les entraînements pour espérer d'autres résultats.

BILAN FINANCIER

- Le bilan financier au jour J est satisfaisant au vu de l'impact très négatif lié à la Covid 19 et l'impossibilité pour le club d'organiser les manifestations de fin d'année. Le club termine la saison avec un bilan de +1813,50 €.

- La buvette servant également à refaire les stocks de denrées et aux règlements des arbitres connaît un excédent de 103 €.

POINT ARBITRE

- Le club a présenté deux arbitres cette année, ce qui est une excellente nouvelle et nous tenons particulièrement à remercier Christophe Bernal et Mattéo Bernal pour leur investissement. Cela permet aux clubs de ne plus être en infraction et de pouvoir bénéficier de mutations pour l'équipe seniors.

NOUVEAU BUREAU

Président : Brochet Jean-Claude
Secrétaire : Brochet Geoffrey
Trésorier : Pellacoeur Emilie
Resp. jeunes : Brochet Geoffrey
Responsable U6/U7 : Pegot François
Responsables U8/U9 : Brochet Jean-Claude, Baum Nicolas
Responsables U10/U11 : Brochet Geoffrey, Baudiment Patrice
Responsables seniors : Blin Alexis
Lafosse Kevin, Lafosse Pascal

INFO DIVERSES

Un terrain d'entraînement est en cours de création à côté du terrain principal du stade des bulles à Marmagne. Après plusieurs échanges avec la municipalité et les instances du football départemental, ce projet devrait voir le jour très prochainement.

Flash !

LA GEARBAUDE

ne pourra pas recevoir le groupe prévu cette année en raison de la Covid. Vous serez informés par voie d'affichage si une manifestation est organisée le 15 novembre.

LE MARCHÉ DE NOËL DE MARMAGNE EN FÊTE

Le vendredi 11 (à partir de 14h) et samedi 12 décembre de 9h à 19h, un marché de Noël sera installé à la salle des fêtes et sur la place de l'église. Vous trouverez les stands gastronomiques sous le barnum sur la place et les autres stands artisanaux dans la salle des fêtes. **Vous trouverez les changements d'information éventuels sur le site www.marmagne.fr, Facebook et l'appli Ki&Ki.**



BILAN 2019

FONCTIONNEMENT

Nous pouvons noter une diminution des dépenses réelles de fonctionnement (diminution de 2,90%) passant de 1232K€ en 2018 à 1196K€ en 2019 et une quasi-stagnation des recettes réelles de fonctionnement passant de 1533K€ en 2018 à 1534K€ en 2019. Le résultat réel de fonctionnement (ou autofinancement brut) passe donc de 301K€ en 2018 à 338K€ en 2019, soit une forte hausse de 12,39%.

Le résultat est bon, les dépenses ont été bien maîtrisées, et les recettes améliorées, malgré une nouvelle baisse de la « DGF », dotation globale de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement (en incluant la dotation de solidarité rurale) a baissé en effet de nouveau en 2019. Elle est passée de 109 974€ en 2018 à 102 860€ en 2019 soit une baisse de 6,47% (51,83% au total entre 2013 et 2019).



Les taux d'imposition locaux votés par la commune n'ont pas varié depuis 2009 à l'exception du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties qui a varié en 2012 de 1%. Si on inclut les opérations

d'ordre, les charges de fonctionnement sont de 1270K€, le résultat comptable est de 313K€, en hausse de 13,16% par rapport à celui de 2018 (277K€). Il est de 154€ par habitant.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement (principalement l'achat du centre technique pour 283 162 €, le remplacement d'un camion pour 31 200 €, l'étude d'implantation du nouveau centre technique sur la place de la gare pour 14 290 € (étude arrêtée suite à l'achat du centre), la protection des accès illicites sur nos terrains pour 10500 €, le remplacement des éléments chauffants de la salle des fêtes pour 7680 €, la participation au canal à vélo pour 6900 €), sont en légère hausse, passant de 414 K€ en 2018 à 485 K€ en 2019. Les recettes d'investissement, en baisse de 22,60% passent de 509 K€ en 2018 à 394 K€ en 2019.

Nous passons donc d'un excédent d'investissement de 95 K€ en 2018 à un déficit d'investissement de 91 K€ en 2019.

En tenant compte du solde du « reste à réaliser », (dépenses engagées restant à payer moins subventions accordées restant à recevoir), alors qu'il y avait un déficit global d'investissement de 146 K€ en 2018, il y a un excédent d'investissement de 66 K€ en 2019.

En effet, alors que l'achat de notre nouveau centre technique a été comptabilisé en 2019, l'emprunt contracté pour cet achat n'apparaît que dans le reste à réaliser des recettes, le déblocage des fonds n'ayant été fait que début 2020. Ce nouvel emprunt de 224 760 € sur 15 ans est à taux fixe très bas de 0,38%.

DETTE

L'encours de dette est de 487 K€ au 31/12, entièrement à taux fixe, il n'y avait pas eu de nouvel emprunt depuis 2008 (le nouvel emprunt pour l'achat du centre technique n'apparaîtra que dans les comptes de 2020).

Ci-dessous, le tableau de comparaison de notre résultat comptable par habitant et de notre encours de dette par habitant par rapport à ceux de notre strate de communes (de 2000 à 3499 habitants). Cette comparaison est au 31/12/2018 date des dernières statistiques connues pour ces renseignements.

	Marmagne		Moyenne de la strate en 2018
	2019	2018	
Résultat comptable par habitant	154	135	157
En cours de dette par habitant (€/hab)	239	269	688

Par rapport à la moyenne de la strate, en 2018, le résultat comptable par habitant est inférieur de 14,16%, l'encours de dette par habitant est inférieur de 60,94 %.

BUDGET 2020

LES TAXES LOCALES

Compte tenu de la réforme sur la taxe d'habitation, à compter de 2020, les communes ne votent plus le taux de taxe d'habitation. Au prix d'efforts importants, la municipalité maintient pour la dixième année consécutive, malgré une nouvelle diminution des dotations de l'Etat en 2019, les taux de la taxe sur le foncier non bâti à 17,40% et pour la septième année consécutive la taxe sur le foncier bâti à 13,95%.

Nos taux et le montant de l'imposition restent très en dessous des moyennes régionales pour notre strate de communes (de 2000 à 3499 habitants).

Part des taux votée par les communes	Marmagne 2019 et 2020	Moyenne régionale 2019
Taux taxe habitation	8,06%(2019)	13,40%
Taux taxe foncière bâti	13,95%	17,65%
Taux taxe foncière non bâti	17,40%	49,37%

* dernières statistiques fournies

LE BUDGET

Le budget global 2020 (fonctionnement et investissement) est de 2 396 761 € (en excluant les opérations d'ordre entre investissement et fonctionnement).

100€
Prenons 100 € de ce budget : d'où proviennent-ils, à quoi servent-ils ?

ILS PROVIENNENT :

- Pour 50 € de taxes (habitation, foncier, pylônes électriques, reversement de l'agglomération) ;
- Pour 22 € du résultat reporté sur le budget 2019 ;
- Pour 9 € d'un nouvel emprunt ;
- Pour 5 € des dotations de l'Etat ;
- Pour 4 € de subventions ;
- Pour 4 € de loyers (terrains, maisons, éoliennes, salles communales, etc.) ;
- Pour 2 € de la participation des familles aux services périscolaires (cantine, centre de loisirs) ;
- Pour 2 € du remboursement de TVA sur nos dépenses d'investissement ;
- Pour 2 € de produits exceptionnels divers.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif de fonctionnement passe de 1 821 936 € en 2019 à 2 024 675 € en 2020, soit une hausse de 11,16%.

RECETTES

Le résultat de fonctionnement reporté en forte augmentation, passe de 214 593€ à 527 771€, soit une hausse de 145,94%. Son évolution explique à elle seule la hausse du budget puisque, par ailleurs, nous enregistrons des baisses.

Le chapitre 70, « produits des services, domaines et ventes diverses », enregistre une forte baisse globale de 36,44%. Ceci est dû principalement à la crise sanitaire : la cantine est fermée de nombreux mois, le centre de loisirs a été fermé et est moins fréquenté depuis sa réouverture.

Au chapitre 74, « dotations, subventions et participations », les dotations globales de fonctionnement et de solidarité rurale ont continué à baisser de 7,91% pour un montant de global de 8137€, (baisse totale de de 118 812 € depuis 2013).

Le chapitre 75, « autres produits de gestion courante » baisse de 13,39%. Depuis la Covid, les salles ne sont plus louées aux habitants (salle des fêtes, chalet, etc.)

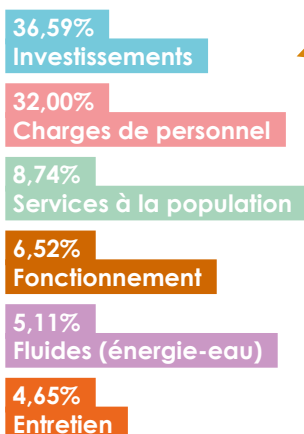
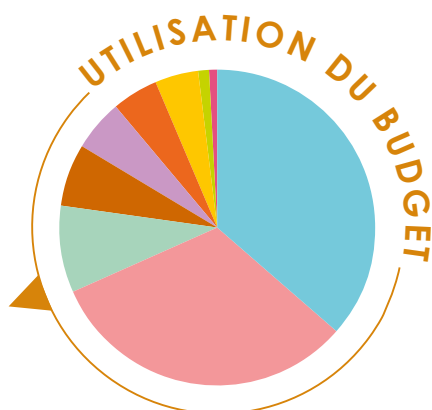
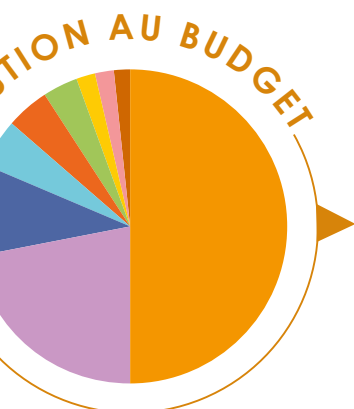
Le chapitre 77, « produits exceptionnels », diminue de 98,12%, car 2019 avait été exceptionnelle (remboursement de l'assurance suite au vol de l'Iveco).

Au chapitre 13, « Atténuations de charges », baisse de 24% car en 2019, il y avait eu le remboursement par l'assurance des salaires de 2 personnes malades alors qu'en 2020, il n'y a plus que celui d'une personne à mi-salaire.

ILS SERVENT À FINANCER :

- Pour 37 € des investissements ;
- Pour 32 € des frais de personnel ;
- Pour 9 € des services à la population (école, repas cantine, crèche, accueil de loisirs, bibliothèque, subventions aux associations) ;
- Pour 6 € des frais de fonctionnement (indemnités élus, téléphone-fourneaux administratifs, photocopieurs, etc.) ;
- Pour 5 € des frais de fluides (eau-gaz-électricité-carburants) ;
- Pour 5 € des frais d'entretien ;
- Pour 4 € des frais de remboursement d'emprunts, frais financiers divers ;
- Pour 1 € des frais d'animation (manifestations diverses sans le 14 juillet, le festival « Marmagne à l'Ouest » à cause de la crise) et de fleurs ;
- Pour 1 € des dépenses imprévues.





DÉPENSES

Le virement de la section de résultat réel de fonctionnement à la section d'investissement est de 611 471€, en forte hausse de 84,4% par rapport à 2019. Son évolution explique à elle seule, la hausse du budget puisque, par ailleurs, nous enregistrons des baisses.

Le budget primitif de dépenses réelles (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) passe de 1 415 988€ en 2019 à 1 387 655€ en 2020, soit une diminution de 2%.

Les dépenses générales (27,07% des dépenses réelles) ont diminué essentiellement en raison des factures d'électricité (en 2019, suite à un changement de fournisseurs, factures 2018 payées en 2019), de l'arrêt de la location d'un camion suite au vol de l'Iveco, de la diminution des travaux en bâtiments publics et voiries, des conséquences de

la crise sanitaire : annulation du festival, des sorties pour école et centre de loisirs. Ces conséquences sont mal connues pour le deuxième semestre 2020.

Les dépenses de personnel (55,28 % des dépenses réelles) sont quasiment stables (-0,7%), malgré le départ en retraite en août 2019 d'un agent technique non remplacé (1 agent muté a été remplacé).

Les autres charges de gestion courante (8,18 % des dépenses réelles) diminuent en raison du non faucardage du canal en 2019 (qui aurait dû être payé en 2020).

Les charges exceptionnelles augmentent en raison de l'indemnité de résiliation de Smartmagne (en cours de négociation) et du remboursement à l'assureur actuel d'indemnités maladie (reprises en charge par l'assureur précédent).

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif d'investissement passe de 774 052 € (opération d'ordre incluse) en 2019 à 1 009 106 €, soit une augmentation de 30,37%, dont 13 111,92 € en reste à réaliser dépenses 2019 et 261 021€ en reste à réaliser recettes 2019.

Les recettes proviennent essentiellement :

- du prélèvement sur le fonctionnement (60,60%) ;
- Un emprunt (signé en 2019) de 224 760 euros, réalisé en janvier 2020 pour l'achat du centre technique (22,27%) ;
- du FCTVA ou remboursement de TVA, de la TLE ou taxe locale équipement (6,88%) ;
- des subventions, essentiellement agglomération Bourges Plus, Région, Agence de l'eau (4,06%).

Les nouvelles dépenses d'investissements

prévues sont de 813 758,38 € (en hausse de 40,14%). Compte tenu du retard lié à la Covid, du changement d'équipe post élections, ce montant inclut une réserve de 411 266,52€ pour financer les projets ultérieurs à réaliser pendant le mandat. Les dépenses 2020 concernent principalement (montants TTC) :

- Le remboursement d'emprunt pour 78 691€ ;
- Des installations dans le centre technique pour 70 600€ ;
- L'achat du pré en face de l'aire de jeux entre Marmagne et Berry-Bouy pour 43603€ ;
- La réparation de l'écluse des bulles pour 25 000€ ;
- L'installation de sanitaires au terrain de pétanque pour 23 400€ ;
- L'installation de 3 caméras de vidéosurveillance route de Bourges, Marmignolles, dans la cour de la bibliothèque pour 15 000€ ;
- L'étude d'aménagement de la place de la gare pour 15 000€ ;
- L'étude d'aménagement de l'ancien local de la poste pour 15 000€ ;
- L'installation d'un nouveau panneau d'information municipale pour 14 631€ ;
- L'installation de 12 cases columbarium pour 12 592€ ;
- La mise en accessibilité du chalet pour 11 800€ ;
- La création d'un terrain annexe de foot pour 10 000€ ;
- L'achat de tables pour la salle des fêtes, si cela ne peut attendre le projet de restauration globale, pour 10 000€.

Les dossiers de la Mairie

« QUOI QU'IL ARRIVE, LA FLAMME DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE NE DOIT PAS S'ÉTEINDRE »

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle lançait son célèbre appel à la Résistance sur les ondes de la BBC depuis Londres.

Refusant la capitulation de la France à l'ennemi nazi, le général de Gaulle lance son appel, acte fondateur de la France Libre : « *Quoi qu'il arrive, la flamme de la Résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas !* ».

C'est sous une éclaircie bienveillante que la municipalité de Mar-

magne a commémoré le 80^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 pour continuer d'honorer ceux qui ont tenu le pays dans ses heures les plus sombres.

Le partage de ce devoir de mémoire avec les nouvelles générations s'est illustré par la présence et la participation des enfants de l'école des



Tilleuls de Marmagne à la cérémonie commémorative. Roman, Maxime, Néva et Léna ont ainsi pu nous honorer de la lecture de l'appel du Général de Gaulle. Merci à eux pour ce moment d'émotion partagée !



DÉMARCHAGE À DOMICILE

Faites très attention aux démarcheurs à domicile, soyez vigilants, les arnaques sont nombreuses.



FÊTES DES MÈRES

En raison de la crise sanitaire, les bébés nés en 2019 n'ont pas été mis à l'honneur cette année. Nous espérons vivement qu'en 2021 la situation nous permettra de rassembler les bébés de 2019 et 2020, pour célébrer l'arrivée de ces nouveaux Marmagnais.

RÈGLEMENT POUR L'AIRE DE STATIONNEMENT DE CAMPING-CARS

Par délibération en date du 12 février 2020, le conseil municipal acceptait, à la majorité (14 voix pour et 2 abstentions), la mise en place du règlement pour l'aire de stationnement de camping-cars, tel qu'il avait été présenté lors de cette séance. Le maire propose de rajouter, dans l'article 4 de ce règlement, des paragraphes liés aux bruits gênants et aux animaux domestiques et de maintenir, dans l'article 5, la non-délivrance de l'électricité. Il donne lecture de ce règlement complété et demande l'abrogation du pré-

cédent règlement du 12 février 2020 pour le remplacer par cette nouvelle version. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité lors de la séance du 16 juin 2020, d'abroger le règlement de l'aire de stationnement de camping-cars du 12 février 2020 et de le remplacer par le présent règlement, complété par les paragraphes liés aux bruits gênants et aux animaux domestiques, dans l'article 4 et par le maintien de la non-délivrance de l'électricité, dans l'article 5.

VOS DROITS ET DÉMARCHES : PLANTATIONS (HAIES, ARBRES, ARBUSTES...)

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

RÈGLES GÉNÉRALES DE DISTANCES

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation. (tableau ci dessous)

MODE DE CALCUL

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

À noter : si vous ne connaissez pas les limites exactes qui séparent votre terrain de celui de votre voisin, il peut être utile de faire réaligner un bornage de terrain.

SANCTIONS

Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale :

- à moins que ces plantations, situées à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété, existent depuis au moins 30 ans ;
- à moins que ces plantations, situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété, dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans.

Vous pouvez lui adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception.

En cas de refus, vous devez saisir le tribunal d'instance.

RÈGLES D'ENTRETIEN

CAS 1 : Plantations mitoyennes

Si vous êtes copropriétaire avec votre voisin d'une plantation mitoyenne (haie ou arbre) chacun peut la détruire jusqu'à la limite de sa propriété, à charge de construire un mur sur cette limite.

CAS 2 : Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour obtenir gain de cause, il faut saisir tribunal d'instance.

CAS 3 : Racines, ronces, brindilles

Si des racines, des ronces ou des brindilles empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

RÈGLES DE CUEILLETTE

CAS 1 : Plantation mitoyenne

Les produits des plantations mitoyennes (fruits, fleurs...) appartiennent pour moitié à chacun des copropriétaires.

Leur cueillette doit être faite à frais communs quelle que soit sa cause :

- naturelle (les fruits tombent tout seuls) ;
- chute provoquée (par secousse par exemple) ;
- ou cueillette directe.

CAS 2 : Plantation appartenant au voisin

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.

RÈGLES DE DISTANCE À RESPECTER

par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Zoom sur



SURVEILLANCE ENTOMOLOGIQUE DU MOUSTIQUE TIGRE : IMPLANTATION DE PIÈGES PONDOIRS

La lutte anti-vectorielle vise à prévenir les risques d'épidémies transmises par certains animaux, en particuliers les moustiques.

Le dispositif réglementaire a été profondément remanié et l'ARS est notamment chargée, depuis cette année, de mettre en œuvre les dispositions relative à la surveillance entomologique (tout particulièrement la progression du moustique tigre) et aux traitements insecticides qui pourraient être nécessaires.

Le moustique tigre, qui peut transmettre à l'homme une vingtaine de virus dont celui de la dengue, du chikungunya, et de Zika, des arboviroses tropicales en progression constante dans le monde, est actuellement implanté de manière irrémédiable dans trois communes de la région Centre-Val de Loire (Châteauroux et Déols dans l'Indre, Bourges dans le Cher). La présence de nombreux autres foyers dans six départements limitrophes à la région Centre-Val de Loire conduira inexorablement à une colonisation d'autres communes à brève échéance.

Afin de suivre la progression du moustique tigre, un réseau de pièges pondoirs doit être mise en place, selon les dispositions prévues à l'arrêté

du 23 juillet 2019 *relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique, d'interventions autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.*

Le laboratoire Inovalys – Tours est donc mandaté par l'ARS pour disposer et relever ces pièges sur la région Centre Val de Loire. Ces pièges pondoirs sont simplement constitués d'un seau noir d'environ 3 litres, rempli d'eau et de larvicide, non toxique pour l'environnement ni pour les animaux. Un petit morceau de



polystyrène sert de support de ponte et est relevé tous les mois, sur une période allant de juin à novembre 2020. Les œufs de moustiques sont ensuite identifiés dans nos locaux. L'ensemble de la charge financière du dispositif de surveillance ainsi que les éventuels traitements qui pourraient s'avérer nécessaires, seront supportés par l'ARS.

La commune de Marmagne entre dans les critères de l'arrêté susvisé. Deux pièges ont été disposés sur la commune

Sources : Inovalys. Sources et photo : site Doctissimo.

COMMENT ÉVITER LE DÉVELOPPEMENT DU MOUSTIQUE-TIGRE ?

Le moustique-tigre **se déplace dans un rayon de 50 à 200 m autour de son lieu de naissance et pond ses œufs dans des récipients remplis d'eau.** Pour éviter d'avoir des moustiques-tigres chez vous si vous habitez un département colonisé par cette espèce, il est donc important de **supprimer les lieux de ponte potentiels** (les œufs se transformant ensuite en larves), et donc de faire la chasse aux eaux stagnantes. Pour cela :

- **Ne laissez pas dehors des récipients** qui pourraient se remplir d'eau de pluie (seaux, jouets d'enfants...)
- **Entretenez les gouttières** de votre habitation ;
- **Videz régulièrement les soucoupes** des pots de fleurs ;
- **Couvrez les réserves d'eau** (tels que les récupérateurs d'eau de pluie) avec un drap ou une moustiquaire ;
- Si possible, **ne laissez pas traîner de déchets végétaux au sol** dans votre jardin.



LE CANAL DE BERRY À VÉLO ÉLECTRIQUE

La bicyclette vous propose la location de vélos électriques.

Tarifs journées 25 €, forfait week-end 2 jours : 48 €, forfait semaine 96 €.

Livraison possible sur votre lieu de vacances : forfait 10 € (15 km max).

Contact : 06.73.69.75.42

la.bicyclette@hotmail.com

Uniquement sur réservation de 9h à 19h – 7j/7.

3, Rue des Bois de Marmagne

18500 - Marmagne

Flash !

CENTRE DU SERVICE NATIONAL

Le CSN d'Orléans vous rappelle que, pour tout contact, les jeunes doivent faire le 02.38.65.21.32 et sélectionner le chiffre 1 une fois sur la plateforme.

FOOD TRUCK

Retrouvez le food truck Le Tacot le mardi de 19h30 à 21h30 sur la place de l'église pour déguster des hamburgers maison de qualité et copieux préparés dans une ambiance chaleureuse.